



Saison 2016/2017 RENSEIGNEMENTS RÉ-INSCRIPTION

Les réinscriptions sont ouvertes le lundi de 18h30 à 21h ainsi que le samedi de 11h30 à 14h, du 20 Juin au 2 Juillet inclus, au bureau du club, ou, en cas de pluie, au 1^{er} étage du centre aquatique.

Vous devez vous présenter avec un **dossier complet**, comprenant :

- ✓ Le bulletin d'inscription.
- ✓ Un certificat médical précisant : « Apte à la pratique de la Natation et du Water-Polo en compétition.
- ✓ La cotisation : en espèces ou par chèque(s), bons CAF, coupons Sport, chèques ANCV
- ✓ La caution pour le badge (nouveau) : 5 € en espèces
- ✓ 2 enveloppes timbrées demi-format (format A5) sans indication d'adresse.
- ✓ En plus pour les mineurs :
 - Une photo d'identité.
 - Une autorisation parentale.
 - Une autorisation médicale & fiche de liaison médicale.

ATTENTION : AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTE.

COTISATION : TARIF DÉGRESSIF POUR LES MEMBRES D'UNE MEME FAMILLE	
1 ^{er} Licencié : 245 €	3 ^{ème} licencié : 210 €
2 ^{ème} Licencié : 230 €	4 ^{ème} licencié : 170 €

La cotisation couvre les 2 disciplines, natation et water-polo, et intègre :

- ✚ Les frais de licence, l'assurance individuelle et collective,
- ✚ L'entrée à la piscine aux horaires d'entraînements : **de 1 à 5 suivant les groupes, par semaine, de septembre à juin,**
- ✚ L'encadrement technique aux entraînements et aux compétitions, **par des entraîneurs diplômés,**
- ✚ 1 tee-shirt et un bonnet.

Le maillot de bain est à la charge du nageur, ci-dessous les tarifs :

Maillot de bain Filles (de 6 à 14 ans)	25 €	Maillot de bain Garçons (de 6 à 14 ans)	16 €
Maillot de bain Dames	34 €	Maillot de bain Messieurs	21 €
Bonnet de bain supplémentaire	6 €		
Maillot de Water-Polo Dames	48 €	Maillot de Water-Polo Messieurs	36 €

Pour rappel, les équipements (comprenant maillot, tee-shirt et bonnet aux couleurs du club) sont exigés lors des compétitions.

Quelques points importants du règlement intérieur du club :

- Tous les groupes d'entraînement ont pour objectif la compétition.
- La qualité de licencié se perd, par démission, par non paiement de la cotisation, par radiation prononcée par le comité directeur, suite à motif grave : manque d'assiduité aux entraînements ou aux compétitions, indiscipline, impolitesse... etc.

Nous suivre sur www.usc-nwp.fr - 01.39.19.24.72 - uscnatation@cegetel.net
8 rue Henri Dunant - 78700 Conflans Sainte Honorine - S.A.G. : 7725 - Affilié FFN